



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

POLICE MUNICIPALE

CONCERNANT LA PLACE CHARLES DE GAULLE
MANIFESTATION GREENPEACE
DU 08 AU 09 MARS 2011

PL/BD
APM 11/0134

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par l'Association GREENPEACE, (représentée par Monsieur Pascal HUSTIN - Directeur Général), sise 22 rue des Rasselins - 75020 PARIS, en date du 24 janvier 2011,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, à l'occasion de la manifestation « GREENPEACE - EXPO OCEAN » place Charles de GAULLE du 08 au 09 mars 2011,

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'Association GREENPEACE est autorisée à installer un stand « EXPO OCEAN » place Charles de GAULLE, du mardi 08 mars 2011 au mercredi 09 mars 2011.

ARTICLE 2: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 28 janvier 2011

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 février 2011

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN